

LA VEUVE DU GARDE

(Suite)

XVI

CYPRIENNE

Le minotier, assis dans une petite salle garnie de meubles couverts de reps vert, achevait, en compagnie d'un homme d'environ trente ans, un flacon de liqueur posé sur le guéridon, à côté d'une boîte de cigares. Tous deux buvaient lentement, coupant leur conversation par l'aspiration du parfum de leur cigare. Le minotier, grand, fort, épanoui, le sang à la peau, riait parfois d'un bon gros rire ; tandis que son compagnon, bilieux de teint, et nerveux à la fois, à en juger par l'agitation de ses doigts, parlait d'une voix saccadée, et levait de temps à autre sur le minotier deux yeux clairs, brillant comme une lame d'acier.

—Je comprends bien ! disait le minotier, et votre offre ne me déplaît pas.

Notaire à Saacy, c'est quelque chose ! mais vous ne tenez pas l'étude.

—Naturellement, répondit le jeune homme.

Il dit cela tranquillement, comme la chose la plus logique du monde. En effet, Aristide Poinçot, premier clerc de maître Noutron, notaire à Saacy, sachant que M. Noutron allait recevoir l'honorariat et prendre sa retraite d'officier public, songeait à se rendre acquéreur de l'étude.

Il possédait de la finesse, l'habitude des affaires, et il avait assez longtemps étudié le droit pour devenir un parfait notaire. Une seule chose lui manquait : les cent mille francs indispensables à l'acquisition de la charge. Les emprunter serait difficile, mieux valait les trouver dans la dot d'une riche héritière.

Aristide Poinçot était doué d'un sens trop pratique pour rêver dans le mariage un bonheur idéal. Il croyait suffisant d'y trouver un grand repos au point de vue des affaires, et un bien-être suffisant par rapport au confortable.

Il n'exagérait point ses ambitions de ce côté. Fils de paysans, élevé dans une misère relative, haïssant la terre parce qu'il n'en avait jamais possédée, il jura tout enfant de ne point conduire une charrue ; et à peine eut-il mis les pieds à l'école qu'il se promit avec non moins d'obstination d'en sortir aussi instruit que le magister.

Certes il lui fallut une incontestable patience, une mémoire prodigieuse et une obstination de mulet pour décider son père à lui permettre de poursuivre ses études. Mais Aristide trouva si vite le moyen de gagner un peu d'argent, il fit si bien miroiter ses ambitions devant la famille, que père Poinçot, après l'avoir laissé travailler dans une étude de Saacy, le laissa partir pour Paris, où Aristide passa deux années.

Il n'y mourut pas de faim, c'est tout ce qu'on peut dire, rentra dans la ferme paternelle plus maigre et plus jaune qu'auparavant, se ménagea une place de second clerc, escalada le premier rang, et se trouva à vingt-huit ans possédant tout ce qu'il faut pour remplir un emploi d'officier civil, moins les billets de banque. Il devenait urgent de se marier.

Dès lors Aristide dressa une carte du département de Seine-et-Marne, sur laquelle il nota les héritières.

Un mois plus tard il commençait sa tournée. Dans les maisons de la bourgeoisie où il se présentait, il échoua du premier coup. Dépourvu même de la bonne grâce qui supplée à la beauté, et portant les signes indélébiles de l'ambition et de l'avarice, il ne séduisit personne, et il dut chercher parmi les filles à marier dont les pères avaient travaillé ou travaillaient encore.

Le nom de Cyprienne se trouva sur sa liste, et, un beau matin, il partit pour le moulin que les eaux du Morin faisaient gaiement tourner.

Il trouva le minotier en bras de chemise, épanoui, souriant, sous la tonnelle de son jardin. Cyprienne lisait le journal à son père, et les yeux perçants du clerc de maître Noutron constatèrent que rien ne manquait à la fille du meunier, ni une beauté tranquille et simple, ni un charme attirant. S'il ignorait le chiffre de sa dot, il connaissait du moins quel avait été l'apport matrimonial de sa mère, car son contrat de mariage avait été dressé dans l'étude de maître Noutron.

Aristide Poinçot ne se présentait point en soupirant. Un mor-

ceau de terre de quelque importance, longeant un lois appartenant au minotier, se trouvait à vendre, et les propriétaires, dans l'espoir d'en trouver un prix avantageux, le faisaient offrir au meunier.

L'affaire fut menée rondement, à la satisfaction du père de Cyprienne. Celui-ci invita Aristide à revenir au moulin ; le clerc y dina, se montra courtois, et Cyprienne, avec la placidité qui faisait un de ses charmes, l'accueillit sans lui témoigner ni sympathie, ni froideur.

Dès lors, le premier clerc de maître Noutron songea à demander officiellement la main de la jeune fille.

Un matin, sans recourir à un prétexte pour arriver chez le minotier, mais sans mettre les gants et la cravate de rigueur, il arriva au moulin, monta au petit salon du meunier, et, tout en buvant un verre de liqueur signée Brizard, il exposa sa situation.

Le meunier souriait.

—Je comprends ! je comprends ! Monsieur Poinçot. Mon Dieu ! cela se passe habituellement de la sorte. La dot paie l'étude, et le jeune ménage vit des revenus de la charge. Je ne mettrai point opposition à la volonté de ma fille. Sa fortune est indépendante, et, Dieu me pardonne ! elle sera majeure dans une quinzaine. Vous aurez mis la main sur un bon numéro à la loterie, si elle vous accepte pour mari. Il y a bien quelque chose qui m'afflige dans tout ceci. Vous demeurez à deux lieues de moi, et j'aurai besoin de prendre le chemin de fer pour aller voir ma fille.

—Vous travaillez depuis si longtemps que vous devriez vous reposer. Le moulin moudrait pour un autre. Votre fortune n'est-elle point assez ronde ? Vendez votre moulin, et venez vivre à Saacy, je me sens tout à fait disposé à vous traiter comme un père.

—Ne plus travailler ! dit le minotier, abandonner le Morin ! ce n'est pas seulement à mon moulin que je tiens, mais à ma maison que j'ai bâtie, à mon jardin que j'ai planté. Si je suivais votre conseil, vous me verriez avant six mois, maigri de soixante livres, les jambes flasques et les bras ballants, regrettant mon existence de meunier, ma roue à billarde, et mon cours d'eau rempli d'écrevisses. Non, non, je ne quitterai pas le Morin.

—Nous pourrions quand même nous retrouver presque tous les jours.

—Oui, presque... Mais cela me coûtera gros de ne plus voir Cyprienne ! N'importe ! j'ai promis de lui transmettre votre demande, je le ferai.

Aristide serra les mains du meunier d'une façon amie, puis il prit la route de Saacy.

Il gardait plus de secrètes espérances qu'il n'en venait de montrer.

Certes, Cyprienne était charmante ; mais, elle atteignait sa majorité. Ses exigences l'avaient-elles jusqu'alors empêchée de trouver un mari ?

Peut-être aucun homme de sa position n'avait-il encore demandé la main de la jolie meunière. La modestie n'était point la qualité dominante d'Aristide.

Il lui avait paru plus difficile d'enlever le consentement du père que celui de la fille.

Au moulin, le minotier chantonna toute la journée.

Pendant qu'il allait et venait inspectant ceci, commandant cela, Cyprienne écoutait les confidences de Néra, et apprenait le retour de Pierre.

Au dîner, le meunier avait un air singulier, inégal et variable tantôt souriant, tantôt préoccupé. Mais comme il remuait de grosses sommes d'argent, et que tout négoce entraîne des soucis, Cyprienne ne s'en tourmenta guère. D'ailleurs, la préoccupation de son père la laissait libre de s'absorber dans ses pensées. Après le repas, tandis qu'elle approchait de Thomas un service à tabac de porcelaine de Saxe, dont elle lui avait fait présent, le minotier lui dit en fixant sur elle ses yeux ronds, à l'expression franche :

—Sais-tu, Mademoiselle ma fille, que tu seras majeure dans deux semaines ?

—Tiens ! c'est vrai, dit-elle en tressaillant.

—Et que nous devons aller chez le notaire.

—Pourquoi faire ?

—Pour signer des papiers, et te mettre en possession de ta fortune.

—Ah ! fit-elle attentive, j'ai donc une fortune à moi ?

—Mais oui, sans parler de tes yeux.

—Combien, père ?

—Devine.

—Est-ce que je saurais deviner ! Et tenez, si vous le voulez, nous ne parlerons point de ces choses ; vous garderez ce que je possède, et vous me remettrez chaque mois ce que vous jugerez convenable pour ma toilette et pour mes pauvres.

—Cela ne se peut pas, mon enfant. Si je suis ton tuteur légal, tu es un subrogé tuteur. Je te dois des comptes, et nous les réglerons. Un peu plus tôt, un peu plus tard, ne faudrait-il pas toujours en venir-là ?